



## Mode d'emploi simplifié de

**BaseFORM**

### Qu'est-ce que Base Form' ?

Base Form' est la base de données développée par le GIES (Groupement Inter Entreprises de Sécurité), comité du MASE Méditerranée, en collaboration avec les ANFAS (Association de Formation et d'Action Sécurité) Nord-Pas-de-Calais, Normandie et Picardie Champagne-Ardenne.

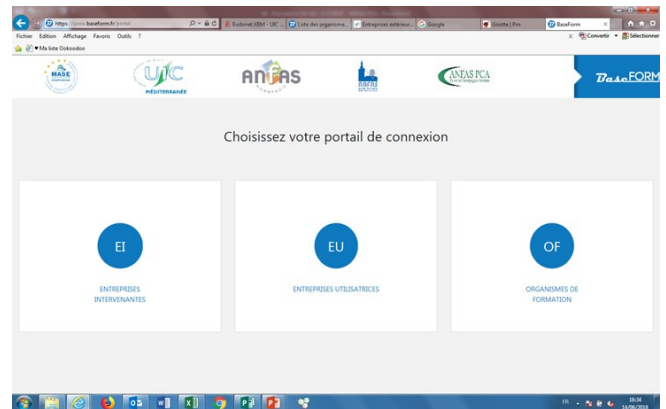
Cette base permet un suivi et une consultation centralisée des personnels formés et qualifiés à la sécurité pour l'intervention sur sites industriels dans les territoires de ses partenaires.

Elle est accessible aux adhérents des associations partenaires.



# Comment se connecter ?

- Aucune installation n'est nécessaire.
- Ouvrez votre navigateur Internet et allez sur la page <https://www.baseform.fr> ou scannez le QR code ci-contre.
- Choisissez votre portail de connexion :
  - Entreprise Intervenante ;
  - Entreprise Utilisatrice ;
  - Organisme de Formation.
- Saisissez les login et mot de passe qui vous ont été communiqués par mail (si vous ne les avez pas reçus ou si vous les avez perdus, contactez l'ANFAS PCA au 03.23.05.88.88 ou [anfas-pca@uic-pca.fr](mailto:anfas-pca@uic-pca.fr)).
- Attention : si vous êtes une Entreprise Intervenante, vous avez reçu 2 logins, un pour écriture (pour saisir les formations non maîtrisées) et un pour lecture. Ne communiquez le code pour écriture qu'aux personnes habilitées à saisir des formations non-contrôlées.



# Comment vérifier qu'un intervenant est correctement formé ?

Deux solutions sont possibles pour vérifier qu'un intervenant est correctement formé :

- En se connectant sur le site et en cherchant l'intervenant par son nom ou son numéro d'identifiant ;
  - En scannant directement le QR code du certificat de l'intervenant.
- Pour cela :

- Installez une application de lecture de QR code sur votre smartphone, tablette, ordinateur, ... ;
- Lancez l'application ;
- Scannez le QR code de la carte ;



Intervenants



- Saisissez vos login et mot de passe (ils seront conservés tant que le navigateur restera ouvert) ;
- Consultez la fiche correspondant au QR code.

Vous pourrez ainsi vérifier :

- L'identité de l'intervenant (nom, prénom, photo) ;
- La validité de ses formations N1—N2 ;
- Les autres formations sécurité déclarées par l'Entreprise Extérieure.

## Comment ajouter une formation contrôlée ?



Formations  
contrôlées

Les formations contrôlées sont celles dont l'ANFAS PCA garantit la qualité et la validité. Ce sont les formations N1 / N2 / N-ATEX.

Seuls les Organismes de Formation labellisés peuvent ajouter une formation contrôlée et imprimer les certificats.

## Comment ajouter une formation non-contrôlée ?

Les formations non-contrôlées sont celles suivies par l'intervenant et déclarées par l'Entreprise Extérieure.

Seules les Entreprises Extérieures adhérentes à l'ANFAS PCA peuvent ajouter une formation non-contrôlée.

Pour cela :

- Connectez-vous à Base Form' avec vos login et mot de passe d'écriture (voir « Comment se connecter ? ») ;
- Allez sur la fiche du salarié (voir « Comment vérifier qu'un intervenant est correctement formé ? ») ;
- Cliquez sur le bouton « Ajouter une formation non-contrôlée à cet intervenant » ;
- Renseignez le formulaire et validez.

Base Form' vous permet ainsi de suivre l'échéance des formations de vos salariés.



Formations  
non-contrôlées

# Comment communiquer une liste d'intervenants ?

Pour éviter de justifier des formations de salariés auprès de l'entreprise dans laquelle ils vont intervenir, vous avez la possibilité de communiquer la liste de vos intervenants.



Chantiers

Pour cela :

- L'Entreprise Extérieure se connecte sur Base Form' (voir « comment se connecter ? ») ;
- Elle va sur les fiches de ses intervenants (voir « Comment vérifier qu'un intervenant est correctement formé ? ») et clique sur la case « Ajouter cet intervenant à ma liste ». Elle pourra alors obtenir sa liste d'intervenants réguliers ;
- Elle sélectionne les intervenants qui vont intervenir en les cochant et en cliquant sur la case « Créer une équipe d'intervention avec les intervenants sélectionnés » ;
- Elle sélectionne l'Entreprise Utilisatrice, renseigne l'adresse e-mail de son contact et éventuellement précise des commentaires ;
- Un mail est alors généré directement par Base Form' et envoyé au contact de l'Entreprise Utilisatrice avec la liste des intervenants et leurs formations ;



- Les Entreprises Utilisatrices et Extérieures pourront ensuite, à tout moment, consulter ces listes en allant dans l'onglet « Chantier ».

## Qui contacter en cas de question ou problème ?

### ANFAS PCA

85 boulevard Jean Bouin - CS 20246

02315 SAINT QUENTIN Cedex

Tel : 03.23.05.88.88

[anf-pca@francechimie-pca.fr](mailto:anf-pca@francechimie-pca.fr)